

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 juin 2009

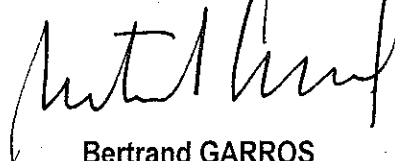
Point 8 de l'ordre du jour

Attribution de tickets restaurant

Délibération 2009-16

Conformément au 4° de l'article R 1417-7 du Code de la santé publique, le Conseil d'administration de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé, après en avoir délibéré, approuve le dispositif retenu par l'Institut pour l'attribution des tickets restaurant.

Le Président du Conseil d'administration,



Bertrand GARROS